

# **Avis du Comité technique de innovation en santé sur le projet d'expérimentation «Orientation dans le système de soins (Osys) » portant sur la restructuration du parcours de soins ET la dispensation pharmaceutique encadrée**

Février 2021

Le comité technique de l'innovation a été saisi pour avis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 sur le projet de cahier des charges relatif à l'expérimentation PhamaOsys portée par PHARMA SYSTEME QUALITE.

Après une première version de lettre d'intention transmise le 31 juillet 2018 à l'ARS Bretagne en réponse à un appel à projet, le projet a été sélectionné puis présenté à l'équipe nationale le 5 juin 2019. Suite à de nombreux échanges avec le porteur et l'ARS, ce dernier a déposé un premier cahier des charges en janvier 2020 puis le 1<sup>er</sup> Octobre 2020. Le comité technique a examiné le projet de cahier des charges lors de ses séances du 10 mars, 4 mai et 8 décembre 2020. Il a rendu son avis le 15 février 2021.

## **Objet de l'expérimentation**

Le projet d'expérimentation vise à apporter une réponse à des situations identifiées de premier recours (cystites, angines, ...) par des pharmaciens d'officine en zone de sous-densité médicale de manière à décharger les médecins généralistes situés dans ces zones (et parfois les services d'urgences).

La première année, les patients qui se présentent avec certaines situations pré-identifiées dans les pharmacies expérimentatrices, bénéficient, sans rendez-vous, d'une évaluation et d'une prise en charge par un pharmacien. Le pharmacien effectue un triage à l'aide d'arbres décisionnels adaptés de l'initiative NetCare en Suisse. Au cours de cette première année des protocoles nationaux élaborés dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt publiés par le Comité National des Coopérations Interprofessionnelles viendront compléter les référentiels permettant ainsi aux pharmaciens de délivrer les médicaments sous prescription médicale obligatoire dès la seconde année de l'expérimentation.

## **Recevabilité du projet au titre de l'article 51**

### Finalité organisationnelle

Le projet soumis est recevable en ce qu'il permet l'émergence d'une organisation innovante du parcours de soins, concourant à l'amélioration de la prise en charge du premier recours, de l'efficacité du système de santé et à l'accès aux soins dans les zones identifiées comme à risque de désertification médicale

### Dérogation

Le projet soumis est recevable en ce qu'il déroge aux missions et aux modalités de rémunérations des pharmaciens d'officine en leur confiant une mission de triage et d'orientation des patients dans les zones sous denses. A ce titre, il déroge à l'article L162-16-1 du code de la sécurité sociale.

## **Détermination de la portée de l'expérimentation proposée**

Le champ d'application de l'expérimentation proposée est de portée régionale. Il s'applique dans 50 pharmacies de la région Bretagne, dont 78 % sont en Zone d'intervention prioritaire (30%) ou en zone d'action complémentaire (48 %) d'après le zonage médecin ARS de janvier 2021.

## **Modalités de financement du projet**

Le modèle proposé pour financer cette expérimentation est un modèle incluant un forfait fixe, par situation traitée et un intéressement à la qualité.

Le forfait d'un montant de 10€, couvre les activités suivantes :

- La situation de triage en espace de confidentialité
- Le remplissage de la fiche de relevé (décision finale, médicament vendu le cas échéant, etc.)
- Le relevé et la transmission des indicateurs en vue de leur analyse par le Comité de Pilotage et l'évaluateur désigné pour évaluer l'expérimentation.
- Transmission des informations au médecin traitant par messagerie sécurisée
- L'appel au patient dans les 3 jours

L'intéressement, d'un montant variable et d'un maximum de 5€ par situation traitée, repose sur l'atteinte d'objectifs qui seront fixés dans un deuxième temps (tels, à titre indicatif ; le taux de rappel patient à J 2-3, le taux de recours à la consultation ou téléconsultation, ou le taux de recours aux urgences...). Cet intéressement sera collectif et versé annuellement en fonction du niveau d'atteinte global des objectifs. La première année, il sera versé intégralement, en fonction du nombre de triages effectués. Pendant cette première phase, leurs modalités de calcul ainsi que les objectifs à atteindre seront définis. Un avenant au cahier des charges viendra préciser ses modalités.

Ces rémunérations sont non cumulables avec toute autre facturation d'acte de même nature portant sur la même situation, par exemple l'acte relatif aux tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'angine.

Le besoin de financement par le FISS s'élève à 225 000€ pour toute la durée de l'expérimentation sur la base de 15 000 situations de triage estimées. Ce montant est réparti également entre les années 2021 et 2022.

A ce financement, s'ajoute un besoin de financement complémentaire de 184 310€ par le FIR pour l'ingénierie de projet (pilotage ; élaboration des arbres décisionnels, formation, communication, indemnisation des professionnels de santé ...).

## **Durée de l'expérimentation**

La durée de l'expérimentation est de 2 ans.

## **Modalités d'évaluation**

L'évaluation est réalisée sous la responsabilité de la DREES et de la CNAM.

La durée d'expérimentation, prévue sur 2 ans d'activité permettra d'étudier la mise en place du parcours de triage et l'efficacité de la prise en charge des patients par les pharmaciens d'officine.

Cette expérimentation s'inspire du projet netCare expérimenté puis généralisé en Suisse. L'évaluation pourra s'inspirer des résultats de l'expérimentation suisse pour préciser les facteurs à prendre en compte dans la perspective du passage à l'échelle.

Des entretiens seront réalisés en amont du démarrage de l'expérimentation par l'EHESP et les facultés de Médecine et Pharmacie. Ils visent à percevoir l'acceptation et la compréhension du modèle par les médecins généralistes, les pharmaciens et des patients pour ajuster au mieux la communication autour du projet. Cette étude pourrait contribuer à éclairer les enjeux à prendre en compte pour l'évaluateur externe.

Ainsi, l'évaluation s'attachera notamment à étudier les éléments suivants.

Concernant la faisabilité/l'opérationnalité du dispositif :

- La mise en place d'une nouvelle organisation dans la prise en charge de premier recours par le pharmacien d'officine dans les situations de triage identifiées
- Le renforcement de l'inter-professionnalité entre le pharmacien d'officine et le médecin général
- L'appropriation par les pharmaciens des protocoles de triage sécurisés
- L'acceptabilité des patients

Concernant l'efficacité et l'efficience du dispositif :

- L'amélioration de l'accès aux soins de premiers recours
- La sécurisation de la prise en charge de premier recours par le pharmacien
- L'amélioration de la pertinence des consultations médicales et du recours aux services d'urgences, particulièrement en phase 2
- Le positionnement adéquat de cet élargissement des missions du pharmacien dans le parcours de soin, et sa perception par les pharmaciens eux-même et les médecins
- La pertinence et l'adéquation du modèle économique proposé, pour les praticiens et pour le système de santé
- L'adhésion des patients à la prise en charge par le pharmacien

Concernant la reproductibilité du dispositif, l'évaluation tentera d'estimer :

- La manière dont le dispositif se déploie selon les différentes officines et dans les différentes zones du territoire d'expérimentation
- Les spécificités françaises et adaptations nécessaires par rapport à celui de l'expérimentation suisse

**Avis sur le projet d'expérimentation :**

- Faisabilité opérationnelle : Le projet est porté par l'association Pharma Système Qualité, qui accompagne 2550 pharmacies de profils différents depuis plus de 10 ans dans la mise en place de démarche qualité correspondant aux orientations prises par l'ordre national des Pharmaciens, la rédaction de protocoles, la mise en place d'actions de formation. Le projet bénéficie également du soutien de nombreux partenaires institutionnels et professionnels et en particulier de l'URPS médecin qui participe à la gouvernance du projet et de la CPAM qui participe à la production d'indicateurs. A ce titre la mise en œuvre du projet apparaît opérationnelle dans les délais prévus ;
- Caractère efficient : le projet est efficient dans la mesure où l'intervention du pharmacien permet des soins de premiers recours et évite une orientation non pertinente vers le médecin traitant ou les services d'urgences. En matière de capacité à produire des effets, les éléments d'efficacité sont décrits dans la littérature scientifique internationale qui a évalué de telles prestations à l'étranger.
- Caractère innovant : L'aspect innovant de l'expérimentation OSyS repose sur le fait qu'elle permet la mise en place d'un dispositif souple et innovant pour les professionnels. Elle doit pouvoir faciliter le développement de l'inter professionnalité au niveau des territoires et initier des communautés professionnelles de santé quand cela est possible.
- Caractère de reproductibilité : cette dimension est assurée par les critères de sélection des pharmacies engagées (mode d'exercice coordonné, zonage médecin, type urbain/rural) qui seront prises en compte dans les résultats. En outre, la méthode même de triage, qui repose sur des algorithmes publics associés à un outil, permet d'assurer la reproductibilité de l'entretien et des pratiques harmonisées.

Compte tenu de ces différents éléments, le comité technique émet un avis favorable à l'autorisation de l'expérimentation par le Directeur de l'ARS de Bretagne dans les conditions précisées par le cahier des charges.

Pour le comité technique  
Natacha Lemaire  
Rapporteuse Générale